Stadt Biel
Ville de Bienne

AUSTAUSCH
**DYNAMIQUE**

**BELEBT**
CONFIANCE

# Stratégie de la formation 2023–2026

Principes stratégiques
pour l’école obligatoire

# Table des matières

**Introduction** **3**
**Les principes stratégiques** **4**
**La formation dans les points forts de la législature** **5**
**Situation générale des écoles biennoises** **6**
**Élaboration de la stratégie** **8**
**Vue d'ensemble** **9**
**Axe I : élèves** **11**
1. Début de la scolarité 12
2. Fin de la scolarité 14
3. Bilinguisme 16
4. Parents 18
**Axe II : corps enseignant** **21**
5. Pédagogie 22
6. Attractivité professionnelle 24
7. Reconnaissance 26
**Axe III : infrastructures et services** **29**
8. Défi numérique 30
9. Communication 32
10. Espaces 34
11. Administration 36
**Liste des abréviations** **39**

**La stratégie de la formation a été approuvée par le Conseil municipal le 22.02.2023.**

# Introduction

Dans sa stratégie 2023–2026, le Conseil municipal précise les points forts de sa politique de formation concernant l'école obligatoire pour les prochaines années. Les divers partenaires investis dans le domaine scolaire sont appelés à mettre un accent particulier dans leur travail pour concrétiser ces priorités.

Le paysage biennois de la formation joue un rôle déterminant pour l'attractivité de la ville. Les écoles disposent d'atouts qui permettent de profiler Bienne comme une ville de formation attrayante, notamment pour les familles. Le Conseil municipal est convaincu que les écoles biennoises apportent une contribution essentielle à l'ensemble de la population, en particulier aux enfants et à la jeunesse. Les écoles renforcent considérablement l'égalité des chances et la cohésion sociale dans tous les quartiers. Face aux défis importants qui s'annoncent, elles doivent être soutenues pour pouvoir assumer de manière optimale leur importante mission.

La stratégie de la formation 2023–2026 se base sur les précédentes réflexions du Conseil municipal et des commissions scolaires. En 2014, un important travail d'analyse impliquant tous les acteurs a permis de mettre en évidence les enjeux majeurs et les priorités concernant le domaine scolaire, de mêmes qu'une série de mesures à mettre en œuvre. Depuis lors, la situation a bien entendu évolué, mais le paysage scolaire n'a pas fondamentalement changé. Certaines mesures ont été entièrement mises en œuvre et ont, de ce fait, perdu leur raison d'être (par exemple le raccordement des écoles à la fibre optique). Dans d'autres domaines, des progrès manifestes ont été faits sans pour autant épuiser la problématique (par exemple au début de la scolarité). D'autres mesures n'ont en revanche pas pu être mises en œuvre ou alors que partiellement (par exemple le soutien systématique de l'innovation pédagogique).

Le Conseil municipal constate que la voie tracée est juste et qu'il convient de poursuivre, dans ce sens, les efforts énoncés dans la stratégie 2019–2022. Il faut rappeler que, pendant cette période de quatre ans, les écoles ont été touchées de plein fouet par la crise du coronavirus qui a mobilisé, deux années durant, le corps enseignant, les directions d'école et, dans une moindre mesure, le Département des écoles. Le Conseil municipal exprime son souhait de poursuivre le développement des écoles biennoises tout en maintenant le cap. Il entend ainsi adresser aux écoles un message à la fois de stabilité et de perspectives.

Toutes les mesures proposées visent, in fine, à garantir une école de qualité. Le Conseil municipal relève à ce propos l'engagement exceptionnel du corps enseignant.

La structure en trois axes (élèves, corps enseignant et infrastructures) n'a pas été modifiée. Seul le troisième axe infrastructures a été renommé en Infrastructures et services et complété avec la priorité 9 concernant la communication des écoles. La stratégie de la formation 2023–2026 détaille onze domaines d'engagement. Pour chaque mesure proposée, les procédures de décisions politique et financière devront être conduites selon les compétences des différents organes concernés.

La mise en œuvre doit tenir compte de différentes conditions-cadre. Les directives et les mécanismes financiers du Canton de Berne restent déterminants. Les différentes mesures ne peuvent pas être appréhendées indépendamment l'une de l'autre mais envisagées et planifiées de manière globale.

# Les principes stratégiques

La formation fait partie des priorités du Conseil municipal. L'évolution des écoles et la qualité de l'enseignement constituent des facteurs essentiels au développement urbain. Le rôle de Bienne comme centre régional de formation doit être renforcé. Le rayonnement des institutions de formation contribue de manière décisive à l'attractivité de la ville.

L'article 3 du règlement scolaire (RSco ; RDCo 4.3.2–1) adopté en 2008 précise les buts que la Ville de Bienne s'est fixés pour les écoles.

La Ville de Bienne :

- offre aux élèves, garçons et filles, un environnement éducatif de grande qualité, à la fois exigeant et stimulant, propre à développer leurs aptitudes ;
- favorise et développe l'intégration durable des élèves dans la société ;
- vise à l'égalité des chances pour l'ensemble des enfants et des adolescents et adolescentes, dans tous les quartiers, indépendamment du sexe, des aptitudes personnelles, de l'origine sociale, de la langue, de la religion et de la nationalité.

Le Conseil municipal souligne les principes fondamentaux qui doivent guider l'engagement des partenaires concernés par la formation :

**L'égalité des chances** reste la ligne directrice de la politique de la formation, notamment pour tous les élèves moins favorisés.

**L'entretien et le développement des infrastructures** sont prioritaires dans tous les quartiers.

**Un partenariat constructif** permet d'associer les différents acteurs impliqués par la formation (élèves, corps enseignant, parents, autorités).

**Le bilinguisme** est un atout qui doit être mieux mis en valeur en prenant également en compte le contexte plurilingue des écoles biennoises.

**L'accueil parascolaire** est un domaine en constant développement et ses structures (écoles à journée continue) doivent répondre aux attentes de la société.

La stratégie de la formation de la Ville de Bienne se concentre sur les domaines qui dépendent de sa responsabilité. Selon la loi sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210), le Canton de Berne fixe les contenus, les objectifs et les conditions générales de l'école obligatoire (art. 50 LEO). La Commune complète et précise ces différents paramètres et est responsable de leur mise en œuvre (art. 51 LEO). La loi prévoit que la conduite pédagogique et la direction des tâches d'exploitation relèvent de la compétence des directions d'école (art. 36 LEO).

# La formation dans les points forts de la législature

Les enjeux de la formation apparaissent clairement dans les points forts définis par le Conseil municipal pour la législature 2021–2024. Ils se déclinent en plusieurs objectifs.

- L'égalité des chances pour la population est favorisée dans les quartiers (objectif 5). Les mesures portent sur la mise en réseau dans le domaine de la formation (paysage éducatif) et, dans chaque quartier, sur l'accès à des infrastructures scolaires modernes, y compris à une école dite à horaire continu.

- Le bilinguisme dans les écoles et dans les instituts de formation ultérieurs se développe et positionne Bienne comme la ville de la culture bilingue (objectif 7).

- La nécessité de rénover les bâtiments municipaux baisse (objectif 13). Des locaux scolaires sont construits ou rénovés en suffisance, en particulier grâce à la construction de la nouvelle école de la Champagne et de la rénovation du Collège des Platanes.

- L'informatique scolaire est mise en place et utilisée à large échelle (objectif 16).

# Situation générale des écoles biennoises

Les objectifs et les tâches de l'école sont précisés, au plan cantonal, dans la loi sur l'école obligatoire (LEO) et, au plan communal, dans le règlement scolaire (cf. principes stratégiques).

Loi sur l'école obligatoire :

**Art. 2 – Missions de l'école obligatoire**

1 L'école obligatoire seconde la famille dans l'éducation des enfants.

2 Elle favorise le développement harmonieux des capacités des jeunes êtres humains dans le respect de la tradition chrétienne et démocratique de la civilisation occidentale.

3 Elle favorise le bien-être corporel, mental et social des élèves et protège leur intégrité psychique et physique. Elle veille au maintien d'un climat de respect et de confiance.

4 Elle fait naître en eux la volonté de tolérance, le sens de la responsabilité active à l'égard d'autrui et de l'environnement et le respect des autres langues et des autres cultures.

5 L'école obligatoire transmet à l'élève les connaissances et aptitudes propres à lui permettre d'accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente.

**Art. 2a – Mission de l'école enfantine**

1 L'école enfantine a pour but de favoriser le développement de l'élève, de l'introduire dans une communauté élargie et ainsi de faciliter son passage au degré primaire.

L'accomplissement des tâches fixées dans la loi sur l'école obligatoire et l'atteinte des objectifs définis dans le règlement scolaire constituent un grand défi pour les écoles et la Ville de Bienne, auxquels s'ajoutent en particulier les éléments qui suivent.

La Ville de Bienne croît et la construction de nouveaux quartiers est planifiée. Le nombre d'élèves a augmenté de manière significative jusqu'en 2018 pour marquer une certaine stabilisation (entre 2018 et 2021) avant d'amorcer une reprise en août 2022 avec 6168 élèves. L'effet de la crise du coronavirus sur les aspirations de la population sont encore difficiles à chiffrer. L'hypothèse de la tendance du « retour à la campagne » déclenchée par la crise sanitaire ne semble pas pour l'instant se confirmer. Il semble qu'aujourd'hui, vivre en ville avec des enfants soit toujours attrayant. Des quartiers résidentiels entiers ont été construits ou le seront ces prochaines années, ce qui a un impact considérable sur l'évolution démographique de la ville. De plus, les parents sont de plus en plus mobiles : les départs et les arrivées de et à Bienne ainsi que les déménagements intramuros, tout au long de l'année scolaire, compliquent l'organisation des classes.

La population scolaire de Bienne est très hétérogène. La part d'enfants d'origines étrangères (très variées) est élevée par rapport à d'autres grandes villes ; la proportion d'enfants dépendant de l'aide sociale et celle d'enfants allophones sont aussi importantes. La plupart des classes enfantines, primaires et secondaires présentent une composition qui exige beaucoup du corps enseignant. Cette situation est donc certes exigeante, mais représente pour tous les acteurs un reflet de la population biennoise. Elle permet aux élèves d'acquérir des compétences importantes.

Perceptible il y a déjà quelques années, la pénurie d'enseignantes et d'enseignants s'est sensiblement aggravée, en Suisse et dans le canton de Berne, donc aussi à Bienne. Cette pénurie se ressent dans les trois cycles, de manière plus marquée chez les alémaniques et, en général, dans la pédagogie spécialisée. Les enseignantes et enseignants se trouvent donc en position de force sur le marché du travail et peuvent choisir leur lieu de travail. Dans ce contexte, l'attractivité des écoles de la Ville de Bienne est déterminante. D'un autre côté, cette situation oblige parfois les écoles à engager du personnel non formé, ce qui exerce une pression sur le personnel formé qui doit assumer plus de responsabilités. Le Canton et les hautes écoles pédagogiques développent une série de mesures pour pallier le manque d'enseignantes et enseignants.

D'un point de vue pédagogique, l'entrée dans l'ère numérique est un défi majeur. Approuvé en votation populaire en 2019, le crédit pour le projet d'informatique scolaire DiAna vise la mise en place d'une infrastructure TIC dans les écoles biennoises de la scolarité obligatoire d'ici fin 2023 afin de satisfaire les exigences du Plan d'études romand (PER) et du Lehrplan 21. Avec DiAna, les écoles biennoises disposent désormais des technologies de l'information auxquelles les méthodes et les moyens d'enseignement modernes font massivement appel. L'infrastructure étant en grande partie à disposition, il s'agit de poursuivre ce développement en généralisant son utilisation. Il s'agit d'un processus continu qui devra être poursuivi.

À noter encore que les deux dernières années ont été très marquées par la pandémie de COVID-19. Les mesures sanitaires fédérales et cantonales ont fortement impacté les écoles et les écoles à journée continue (EJC). Deux ans durant, cette crise a exigé du monde scolaire un engagement total et une capacité d'adaptation sans aucune comparaison possible avec d'autres évènements majeurs : enseignement à distance, mesures de protection, isolations et quarantaines, tests en série, tests en cas de foyer épidémique, remplacements (environ un tiers des enseignantes et enseignants a dû être remplacé), traçage des cas contacts des élèves et des membres du corps enseignant, etc. Pendant cette période, les écoles ont relevé le défi en mettant beaucoup d'énergie dans la gestion de crise, parfois au détriment d'autres projets de développement.

Enfin, l'année 2022 coïncide avec l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'école obligatoire, le projet REVOS, qui a transféré la responsabilité de la scolarisation spécialisée de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration à la Direction de l'instruction publique et de la culture. L'ensemble de l'offre éducative du Canton est ainsi regroupé au sein d'une seule direction. Dans ce contexte, le SEREP et le ZfP ont dû intégrer les thérapeutes indépendantes (logopédie et psychomotricité) qui sont venues compléter leurs équipes. Ces dernières se sont installées dans les nouveaux locaux de l'école Dufour entièrement rénovée en octobre 2022. Malgré REVOS, le manque de place en institutions spécialisées reste une problématique hautement d'actualité.

Le règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales et sa mise en œuvre sont aussi une contribution majeure en faveur de la durabilité et de la lutte contre les changements climatiques. La Ville de Bienne collabore avec les producteurs et productrices biologiques de la région, utilise des produits frais et prépare désormais les repas dans sa propre cuisine de production selon la méthode « cook and chill ». Ce procédé garantit une grande qualité et limite le gaspillage alimentaire.

# Élaboration de la stratégie

Le Conseil municipal arrête la stratégie de la formation de la Ville de Bienne permettant de mettre en œuvre les principes fixés par le règlement concernant le domaine scolaire (école obligatoire). Pour ce faire, il s'est appuyé sur les travaux des commissions scolaires francophones et germanophones, lesquelles constituent les organes stratégiques pour le domaine scolaire municipal.

Les commissions scolaires ont pris connaissance du bilan de la stratégie de la formation 2019–2022 et ont constaté la pertinence et la validité de ses grandes lignes. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans la plupart des priorités, ces dernières restent d'actualité. Invitées à se pencher sur les lacunes à combler, les commissions scolaires ont identifié la communication des écoles comme étant la thématique à mettre en évidence et à développer en priorité. Elles ont également identifié une série d'ajustements nécessaires. Ces réflexions ont été discutées avec les directions d'école.

À partir de ces réflexions, le Département des écoles et la Direction de la formation, de la culture et du sport ont rédigé une première version de la stratégie 2023–2026, laquelle a ensuite été mise en consultation auprès des commissions scolaires et des directions d'école.

# Vue d'ensemble

La stratégie de la formation est construite en trois axes pour lesquels une série de onze priorités a été définie.

À chaque domaine correspond une priorité qui a été ensuite élargie et précisée en termes d'objectifs, de mesures, de moyens et de compétences.

| Axe I | Axe II | Axe III |
|---|---|---|
| **Élèves:**<br>**leur formation et leur éducation constituent l'enjeu fondamental de l'école obligatoire pour les préparer à entrer dans une vie active et responsable.** | **Corps enseignant:**<br>**son engagement et ses compétences ont une influence directe sur la qualité de l'école.** | **Infrastructures et services:**<br>**les locaux et les services mis à disposition doivent correspondre aux besoins de l'école d'aujourd'hui.** |
| **1. Début de la scolarité**<br>Les élèves maîtrisent la langue de scolarité. | **5. Pédagogie**<br>L'innovation pédagogique et les collaborations sont favorisées. | **8. Défi numérique**<br>Les écoles développent l'organisation et l'enseignement numériques. |
| **2. Fin de la scolarité**<br>Les jeunes sont préparés à poursuivre une formation après la scolarité obligatoire. | **6. Attractivité professionnelle**<br>Les membres du corps enseignant disposent de conditions de travail attrayantes. | **9. Communication**<br>Les acteurs et les partenaires de l'école communiquent efficacement. |
| **3. Bilinguisme**<br>Les élèves ont un accès privilégié à la langue partenaire. | **7. Reconnaissance**<br>L'engagement des enseignantes et enseignants est valorisé. | **10. Espaces**<br>Les locaux scolaires sont en nombre suffisant et correctement équipés. |
| **4. Parents**<br>Les parents sont encouragés dans leur rôle de partenaires des écoles. | | **11. Administration**<br>L'administration des écoles travaille de manière efficace et adaptée aux besoins. |

# Axe I

# Axe I : Élèves

Leur formation et leur éducation constituent l'enjeu fondamental de l'école obligatoire pour les préparer à entrer dans une vie active et responsable.


1. **Début de la scolarité** 12
   Les élèves maîtrisent la langue de scolarité.
2. **Fin de la scolarité** 14
   Les jeunes sont préparés à poursuivre une formation après la scolarité obligatoire.
3. **Bilinguisme** 16
   Les élèves ont un accès privilégié à la langue partenaire.
4. **Parents** 18
   Les parents sont encouragés dans leur rôle de partenaires des écoles.

# 1. Début de la scolarité : les élèves maîtrisent la langue de scolarité

**Situation initiale**
Les compétences linguistiques, motrices et sociales sont déterminantes en début de scolarité. Si elles font défaut, l'égalité des chances est compromise et le parcours scolaire s'avère difficile. À Bienne, des tests de dépistage précoce de risque de développement organisés dans les écoles enfantines germanophones et les constats empiriques indiquent que, pour une proportion importante d'enfants, ces compétences de base sont faibles et ne répondent pas complètement aux exigences du début de scolarité. Cette situation découle de l'hétérogénéité de la population biennoise.

Les exigences auxquelles doit faire face le corps enseignant des écoles enfantines sont élevées. Avec l'adoption d'un concept d'encouragement précoce, d'importants progrès ont été réalisés ces dernières années en matière de préparation à l'entrée à l'école enfantine.

Grâce au système de bons de garde pour les places de crèche introduit par le Canton en 2020, toutes les familles qui remplissent les critères d'éligibilité peuvent prétendre à une place de crèche subventionnée à Bienne. Cela a entraîné à Bienne une augmentation considérable du nombre de familles pouvant bénéficier de places subventionnées, ce qui aide à concilier vie familiale et vie professionnelle et augmente l'attrait de Bienne pour les familles. Dans le même temps, les enfants qui ont des besoins linguistiques et sociaux spécifiques bénéficient de places d'accueil supplémentaires afin de bien être préparés pour leur entrée à l'école enfantine.

Durant la même année, la Ville de Bienne a introduit un système de subvention pour les groupes de jeux, permettant ainsi à des familles à faible revenu d'accéder à des offres éducatives pour la petite enfance. Si l'on tient aussi compte du projet de Maison des langues pour enfants et d'autres mesures d'encouragement précoce, les familles ont à leur disposition un large éventail d'offres qui permettent à leurs enfants de se développer au mieux et de bien débuter leur scolarité obligatoire.

Bienne étant une ville bilingue, il incombe aux parents, lors de l'entrée à l'école enfantine, de choisir la langue de scolarisation de leur enfant. S'ils choisissent une langue qui ne correspond ni aux connaissances des enfants ni à leurs propres connaissances, il sera difficile d'assurer un cadre propice à l'enseignement. Bien que la problématique soit toujours d'actualité, des progrès significatifs ont été faits par l'information des parents et la sensibilisation à l'importance de choisir comme langue de scolarisation la langue la plus parlée à la maison.

**Défis – évolutions**
Avant l'entrée à l'école enfantine, tous les enfants acquièrent les compétences fondamentales en vue de leur scolarisation. C'est pourquoi il est essentiel que tous les enfants en âge préscolaire aient accès à la diversité des offres d'encouragement précoce. Cela contribue à l'égalité des chances en début de scolarité, en particulier pour les enfants qui vivent des situations familiales difficiles. La Ville met en œuvre le concept d'encouragement précoce adopté par le Conseil municipal en 2019 et qui contient un catalogue de mesures détaillées.

L'école enfantine prépare au mieux les enfants à leur entrée à l'école primaire. Les ressources humaines à l'école enfantine sont définies en fonction de cet objectif.

Les enfants sont scolarisés dans la langue qui correspond le mieux à leur cadre familial.

## Mesures

| Objectifs | Mesures | Moyens | Compétences |
|---|---|---|---|
| **Les élèves comprennent et parlent la langue d'enseignement à leur entrée à l'école. Ils disposent des compétences sociales requises pour bien débuter la scolarité.** | Sensibiliser les parents à l'importance d'un développement adapté à l'âge des enfants ainsi qu'à l'encouragement précoce des langues. Communiquer les différentes offres | Coûts liés à la communication de l'encouragement précoce | G&Q (Service spécialisé de l'encouragement précoce) DEC et service de l'intégration |
| | Renforcer la collaboration entre les secteurs préscolaire et scolaire, afin de faciliter le passage à l'école enfantine | Ressources humaines des services | G&Q (Service spécialisé de l'encouragement précoce) et DEC |
| | Encourager la fréquentation de groupes de jeux par une information ciblée et des incitations financières | Mesures d'incitations (soutien aux contributions des parents) et matériel d'information | G&Q (Service spécialisé de l'encouragement précoce) |
| | Mettre en place des offres prospectives et des programmes de visites à domicile selon le concept d'encouragement précoce de 2019 | Deux tiers des coûts du programme | G&Q (Service spécialisé de l'encouragement précoce) |
| | Développer l'offre pour les enfants en bas âge nouvellement arrivés ignorant la langue d'enseignement | À financer majoritairement par la Ville | G&Q (Service spécialisé de l'encouragement précoce) |
| **Les ressources humaines des écoles du premier cycle sont renforcées.** | Renforcer le recours aux aides de classe | Salaire des stagiaires | DEC |
| | Reprendre le projet Win3 (retraités dans les classes – 3 générations) | Coûts du projet | DEC et DE |
| **Les enfants fréquentent l'école dans la langue qu'eux-mêmes et leurs parents maîtrisent le mieux.** | Persuader les parents en leur présentant les avantages à scolariser leurs enfants dans la langue pour laquelle ils ont les meilleures prédispositions | Ressources humaines pour conseils personnalisés<br>Coûts pour développer un support de communication | DEC |

# 2. Fin de la scolarité : les jeunes sont préparés à poursuivre une formation après la scolarité obligatoire

**Situation initiale**

Le cycle secondaire I se caractérise surtout par les niveaux de capacité variables des élèves. Selon le profil de la formation prévue au secondaire II, les jeunes se trouvent confrontés à des exigences différentes. Les difficultés se manifestent en particulier dans les classes où le niveau de performance est faible (classes générales).

Les écoles disposent d'une grande marge de manœuvre pour l'organisation du cycle secondaire I et l'orientation de l'enseignement en prévision du passage au secondaire II.

Les jeunes peuvent obtenir du soutien pour se préparer au cycle secondaire II, non seulement auprès des enseignants et enseignantes, mais aussi auprès d'acteurs de diverses institutions. Toutefois, les activités de ces différents acteurs pourraient être mieux coordonnées entre elles.

Les jeunes francophones de Bienne disposent par ailleurs d'une offre limitée de places d'apprentissage. Le programme mis en place par le Conseil des affaires francophones (CAF), en collaboration avec la FCS et les directions d'écoles, permet d'offrir un soutien ciblé à des élèves qui en ont besoin. Les efforts doivent être poursuivis.

**Défis – évolutions**

Tous les jeunes en fin de scolarité obligatoire trouvent une solution-pont qui correspond à leurs capacités et à leurs compétences. En aménageant la dernière année obligatoire selon les possibilités actuelles, l'école peut encourager les jeunes dans cette démarche.

La collaboration entre partenaires est simplifiée et coordonnée lors du passage au cycle secondaire II. Les compétences individuelles sont clairement définies.

Les milieux économiques biennois jouent un rôle essentiel dans la formation des jeunes. Ils doivent être sensibilisés à la nécessité de proposer suffisamment de places d'apprentissage dans les deux langues et dans tous les domaines, tant dans l'intérêt des jeunes que dans celui de la ville et de la place économique biennoise. Les jeunes doivent quant à eux être informés des perspectives et de l'intérêt qu'offre la formation duale et disposer des moyens de s'engager dans cette voie.

## Mesures

| Objectifs | Mesures | Moyens | Compétences |
|---|---|---|---|
| **Les jeunes sont préparés aux exigences du cycle secondaire II.** | Orienter la dernière année scolaire obligatoire (11 H) en fonction des exigences du cycle secondaire II (exploiter la marge de manœuvre) | Moyens pour la réalisation de projets et autres moyens matériels | DE avec corps enseignant, INC |
| | Soutenir des projets visant à renforcer les classes générales et les Realklassen | Moyens pour la réalisation de projets | DE avec corps enseignant, INC |
| **Les acteurs travaillent de manière coordonnée pour soutenir les jeunes lors du passage au cycle secondaire II.** | Clarifier les rôles des acteurs concernés et coordonner leurs activités | Moyens pour la réalisation de projets | OP et DEC avec les acteurs concernés (par exemple les écoles professionnelles et les InfoQuartiers) |
| | Mettre en place dans chaque école un réseau proche du marché des places d'apprentissage | Temps de travail | DE avec le soutien du DEC et des partenaires économiques |
| **Les jeunes en difficulté reçoivent un soutien ciblé.** | Utiliser les ressources disponibles (gestion des cas, corps enseignant, OP) pour les jeunes en difficulté et en manque de soutien | Temps de travail pour une coordination efficace | OP, DE et DEC |
| | Créer des possibilités de soutien supplémentaires (renforcement de la gestion des cas, év. autres presta-taires de conseil) en fonction des offres existantes | Coûts des mesures supplé-mentaires, si aucune prise en charge par le Canton | OP, DEC |
| | Inciter la création de places de formation dans les entre-prises de la région biennoise (en particulier pour les jeunes francophones) | Moyens matériels et temps de travail pour travail en réseau. Offres de soutien pour entreprises formatrices | Ville de Bienne et CAF avec les partenaires économiques |

# 3. Bilinguisme : les élèves ont un accès privilégié à la langue partenaire

**Situation initiale**
Le bilinguisme de Bienne est un contexte qui favorise la transmission aux élèves de solides connaissances dans la deuxième langue nationale. Les parents optent plutôt pour la langue qui correspond aux aptitudes et au cadre de l'enfant, à condition que l'école permette également un apprentissage approfondi de l'autre langue. La demande en bilinguisme est donc forte. Ce phénomène est visible par exemple dans l'intérêt marqué qu'ont les parents pour la Filière Bilingue (la demande est supérieure à l'offre). La région biennoise est pionnière en matière de bilinguisme et ses projets, à tous les niveaux de formation, ont des retombées positives sur l'ensemble du canton.

Bien que le bilinguisme figure dans les priorités du Conseil municipal, une extension généralisée et soutenue du bilinguisme scolaire est à l'ordre du jour. Les deux années de pandémie ont non seulement mobilisé les énergies ailleurs mais encore limité les contacts et les échanges entre classes. Deux groupes de travail ont élaboré deux catalogues de mesures, l'un pour les écoles et l'autre pour les écoles à journée continue.

Les Filières Bilingues FiBi et FiBiS sont en cours d'évaluation et des rapports seront disponibles en 2023 et 2024.

**Défis – évolutions**
L'acquisition des aptitudes fondamentales en vue de la scolarisation des enfants est un principe intangible sur lequel repose le succès de la scolarité. Une bonne connaissance de la langue de scolarisation en fait partie, de l'entrée à l'école enfantine jusqu'à la sortie de l'école secondaire.

Le bilinguisme biennois offre de réelles perspectives aux jeunes, mais il constitue aussi une contrainte importante, voire une exigence. C'est notamment le cas pour l'entrée dans le monde professionnel (apprentissage).

Dans ce contexte, l'école tire profit de l'environnement bilingue de Bienne. Elle peut développer différentes formes d'enseignement bilingue susceptibles de correspondre aux situations des élèves et de répondre aux attentes des parents et, plus largement, de la société. Le fait que les systèmes francophone et germanophone cohabitent dans un même espace offre des perspectives de développement à saisir. Le bilinguisme se vit également dans les structures parascolaires et extrascolaires, en particulier dans les écoles à journée continue, les crèches, les InfoQuartiers et dans les offres de sport, etc. Compte tenu de ce contexte bilingue particulier, les élèves ont un accès privilégié à la langue partenaire.

Les EJC jouent également un rôle important dans ce contexte puisqu'elles sont de fait bilingues. En raison du succès des EJC, les capacité d'accueil sont atteintes pour les modules les plus fréquentés, en particulier à midi. En lien avec le bilinguisme dans les EJC, les enfants sont accueillis dans des conditions permettant le développement d'activités bilingues.

Afin d'assurer un accès à la Filière Bilingue (FiBi/FiBiS) ou au bilinguisme scolaire sous une autre forme dans tous les quartiers, deux voies de développement doivent être poursuivies : le renforcement du bilinguisme dans les écoles ainsi que la FiBi/FiBiS plus spécifiquement.

## Mesures

| Objectifs | Mesures | Moyens | Compétences |
|---|---|---|---|
| **Les élèves acquièrent des connaissances approfondies dans la deuxième langue nationale.** | Fixer des priorités et des objectifs dans les mesures proposées pour le développement du bilinguisme dans les écoles et les mettre en œuvre | Coût de mise en œuvre des mesures | FCS, DEC et DE |
| | Fixer des priorités et des objectifs dans les mesures proposées pour le développement du bilinguisme dans les écoles à journée continue et les mettre en œuvre | Coût de mise en œuvre des mesures | FCS, DEC et DE |
| | Renforcer les capacités des EJC pour les modules les plus fréquentés, afin d'accueillir les élèves dans des conditions favorisant le développement du bilinguisme | Ressources humaines | DEC |
| | Évaluer et régulariser le projet de Filière Bilingue (FiBi et FiBiS) ; définir une suite | Coûts spécifiques au projet | FCS, DEC et DE |

# 4. Parents :
## les parents sont encouragés dans leur rôle de partenaires des écoles

**Situation initiale**
L'art. 2, al. 1, de la loi sur l'école obligatoire (LEO) stipule que l'école seconde la famille dans l'éducation des enfants, laquelle demeure donc de la responsabilité principale des parents et constitue une condition sine qua non à la formation scolaire. Parents et école doivent donc œuvrer de concert pour le bien de l'enfant, et ce, dans un climat de respect mutuel et de confiance.

Dans un cadre défini, les parents contribuent au bon fonctionnement de l'école. Pour atteindre ses objectifs, l'école collabore avec les parents, tant dans la relation bilatérale parents – enseignant/enseignante que dans une collaboration plus institutionnelle entre l'école et le conseil des parents ou dans le cadre d'autres structures.

Les parents s'impliquent généralement dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Une part encore trop importante d'entre eux ne connaît toutefois pas toujours les attentes de l'école ou en ont une vision faussée ou incomplète. De plus, certains parents ne sont pas en mesure de communiquer avec l'école dans la langue d'enseignement. Dans ces différentes circonstances, il arrive que les parents ne puissent ni préparer leurs enfants à l'école ni leur apporter un soutien suffisant durant leur scolarité obligatoire. Les chances de formation des enfants peuvent ainsi être limitées.

**Défis – évolutions**
La relation entre l'école et les parents est déterminante. Elle est basée sur une communication ouverte et un état d'esprit de dialogue. Les acteurs concernés soignent cette communication tant dans le sens école-parents que parents-école. Les parents sont initiés au mode de fonctionnement de l'école. Ils comprennent et acceptent les attentes de l'école envers eux-mêmes et leurs enfants. Ils peuvent soutenir leurs enfants en vue de satisfaire aux exigences de la scolarisation. L'école est invitée à communiquer ses attentes et son mode de fonctionnement avec clarté et transparence. Les parents se donnent la peine de comprendre le système scolaire. Ils doivent pouvoir facilement communiquer avec l'école et fondamentalement soutenir le travail du corps enseignant. Un concept de communication des écoles intégrant la relation écoles-parents est élaboré et mis en œuvre (voir priorité 9).

La société et les besoins des parents évoluent constamment, par exemple concernant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. L'organisation des écoles et des structures d'accueil prend aussi en compte cette évolution dans le cadre des dispositions légales cantonales.

## Mesures

| Objectifs | Mesures | Moyens | Compétences |
|---|---|---|---|
| **L'école et les parents communiquent de manière claire et ouverte (voir également priorité 11).** | Garantir une information régulière, suffisante et fiable des parents | Matériel d'information, temps de travail | DE et DEC |
| | Soutenir les conseils de parents | Matériel de conseil / accompagnement | DE avec appui DEC |
| | Soutenir le corps enseignant pour le développement de la relation école-parents (formation continue) | Soutien et formation | DE |
| **Le système scolaire et les exigences de l'école sont communiqués et expliqués aux parents. Ceux-ci savent à qui s'adresser en cas de questions et de requêtes (voir également priorité 11).** | Élaborer de la documentation spécifique pour les parents distants de la formation | Coûts d'élaboration et de production | Service de l'intégration, DEC |
| | Utiliser tous les canaux d'information disponibles (associations, conseils des parents, services sociaux et autres services, etc.) | Coûts de produits, temps de travail | Service de l'intégration, DEC |
| | Avoir un recours ciblé à des interprètes interculturels | Coûts des interventions | DE et DEC |
| | Soigner l'accueil de toutes les familles venant s'installer à Bienne, y compris en cours de scolarité | Coûts de mise en œuvre<br>Temps de travail | DE et DEC<br>InfoQuartiers, écoles et autres acteurs |
| | Améliorer l'information à l'accueil du DEC | Temps de travail | DEC |
| **Les parents peuvent communiquer avec l'école dans la langue d'enseignement (voir également priorité 11).** | Informer les parents dans leur propre langue de leur devoir d'acquérir les connaissances de base dans la langue d'enseignement de leurs enfants | Temps de travail pour entretiens, coûts de traduction | DE, corps enseignant et DEC |
| | Motiver et inciter les parents à acquérir un savoir suffisant dans la langue d'enseignement | Coûts de projets pour la mise en œuvre de mesures | Service de l'intégration |
| | Proposer une offre suffisante en cours de langue à des fins d'intégration | Les coûts sont supportés par le Canton | Service de l'intégration partenaires locaux de la formation |
| **Écoles et parents œuvrent de concert au moyen de conditions-cadre claires et transparentes.** | Élaborer une charte et réviser l'ordonnance | Coûts de projets | DEC avec tous les acteurs, Conseil municipal |
| | Aborder les éléments essentiels de la collaboration avec les parents de manière uniforme dans tous les établissements scolaires | Temps de travail pour projets et mise en œuvre | DEC avec écoles |

# Axe II

# Axe II : Corps enseignant

Son engagement et ses compétences ont une influence directe sur la qualité de l'école.


5. **Pédagogie** 22
L'innovation pédagogique et les collaborations sont favorisées.

6. **Attractivité professionnelle** 24
Les membres du corps enseignant disposent de conditions de travail attrayantes.

7. **Reconnaissance** 26
L'engagement des enseignantes et enseignants est valorisé.

# 5. Pédagogie : l'innovation pédagogique et les collaborations sont favorisées

**Situation initiale**

Les défis de l'école sont nombreux. Pour les relever, il faut certes assurer un niveau minimal de ressources, mais aussi utiliser ces dernières de manière optimale. Dans ce cadre, l'innovation pédagogique joue un rôle important; elle permet l'exploration de nouvelles pistes et l'application de solutions adaptées aux besoins. Ce développement est essentiellement entre les mains des enseignantes et enseignants. La collaboration et l'échange, le partage des savoirs et des expériences favorisent l'innovation.

La mission principale de l'école relève du domaine pédagogique. Pour l'accomplir, elle dispose d'outils et de mesures pédagogiques mis à sa disposition. Le contexte, compris au sens large, contribue aussi au développement de l'école ainsi qu'à la qualité de l'enseignement. Dans un esprit d'ouverture et de décloisonnement, des solutions pragmatiques et appropriées peuvent être trouvées en collaboration avec d'autres acteurs.

La pédagogie spécialisée est un enjeu majeur du système de formation. Au niveau cantonal, la révision de la loi sur l'école obligatoire, entrée en vigueur en 2022, regroupe l'ensemble de l'offre éducative au sein d'une seule direction cantonale, celle de l'instruction publique (REVOS 2020). Ce changement impacte aussi les écoles régulières, notamment au niveau des procédures d'annonce pour l'offre spécialisée intégrée.

À Bienne, le soutien pour les élèves ayant des besoins spécifiques est toujours insuffisant. Dans ce domaine aussi, l'innovation peut apporter des solutions efficaces. Reste que, dans la région, les institutions spécialisées pouvant accueillir des élèves biennois ayant des besoins particuliers font toujours défaut. Il s'agit à ce niveau de collaborer avec tous les partenaires concernés pour aboutir à des résultats concrets. Un pas important a été fait avec l'ouverture de classes d'observation à l'école enfantine et de classes pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers au primaire et au secondaire.

**Défis – évolutions**

L'école doit travailler à deux niveaux. D'une part, il s'agit d'expliquer aux différents partenaires (Ville et Canton notamment) ses besoins indispensables à l'accomplissement de sa mission. D'autre part, l'école doit proposer et développer des pistes de réflexion permettant d'optimiser les ressources à disposition dans l'intérêt des élèves, et de l'école dans son ensemble. C'est notamment le cas pour les mesures pédagogiques particulières (par exemple coenseignement, soutien pédagogique ambulatoire, logopédie, psychomotricité, cycles élémentaires, etc.) qui ont un impact sur l'ensemble de la classe et peuvent offrir un appui approprié au corps enseignant.

La mise en réseau des différents acteurs scolaires et extrascolaires permet de créer une dynamique propice à l'innovation. La formation et le développement des enfants dépassent le cadre scolaire et le cadre familial. D'autres partenaires (EJC, crèches, InfoQuartiers, …) concourent aussi à la réalisation de l'objectif. Ces structures peuvent apporter un soutien efficace dans une mise en réseau à l'échelle du quartier. Le réseau favorise la communication et dépasse l'organisation souvent trop sectorielle des différentes structures.

Les espaces scolaires et publics jouent un rôle important dans la vie d'un enfant et contribuent à son épanouissement. Intégrer les enfants dans les réflexions concernant ces espaces permet un nouveau rapport entre l'école et eux et ouvre de nouvelles perspectives pédagogiques.

## Mesures

| Objectifs | Mesures | Moyens | Compétences |
|---|---|---|---|
| **L'innovation pédagogique est favorisée.** | Accompagner et soutenir le développement pédagogique à travers des projets innovants, ciblés et adaptés aux écoles | Soutien aux écoles | DE avec DEC et INC |
| **Les projets pédagogiques du corps enseignant sont soutenus et mis en évidence.** | Soutenir des projets novateurs dans les écoles | Moyens pour soutenir des projets | DE, DEC |
| | Communiquer à l'interne et à l'externe les projets pédagogiques novateurs | Dans les canaux existants | DE, DEC |
| **À l'échelle des quartiers, les partenaires de la formation se constituent en ressources les uns pour les autres.** | Développer les paysages éducatifs | Temps de travail et ressources additionnelles | Services concernés, partenaires de la formation, G&Q |
| | Constituer des réseaux de quartier et clarifier les responsabilités | Temps de travail | G&Q |
| **À l'échelle de la ville, les partenaires du réseau d'aide se soutiennent mutuellement.** | Réunir les différents acteurs du réseau d'aide au sein d'une conférence dédiée à la protection de l'enfance | Temps de travail et frais | DEC et acteurs concernés (SPE, PAE, APEA, etc.) |
| **La ville est accueillante pour les enfants.** | Dans les quartiers, sensibiliser les partenaires des écoles aux besoins des enfants et aux possibilités de les impliquer, en particulier en matière d'espaces scolaires | Temps de travail | DEC, G&Q, FCS, TEE et MAI. |
| **L'impact des mesures particulières à disposition de la Ville est renforcé.** | Étudier, après la mise en oeuvre de REVOS, les possibilités d'utiliser au mieux les ressources à disposition pour les mesures de pédagogie spécialisée ordinaires et renforcées | Soutien aux écoles dans le processus de développement | DE avec DEC |
| | Étudier et prendre en compte la situation des élèves défavorisés | Coûts spécifiques de mise en œuvre du projet | DE avec DEC |
| | Développer les cycles élémentaires | Temps de travail pour la préparation des projets et leçons supplémentaires prévues par le canton | DE avec DEC et INC |
| **L'enseignement est soutenu de manière appropriée par le biais de mesures particulières.** | Augmenter le pool des leçons disponibles pour les mesures particulières | Part des coûts salariaux de la Ville aux leçons supplémentaires | FCS avec INC |
| | Ajuster le recours aux mesures particulières en fonction des besoins des élèves | Soutien aux écoles dans le processus de développement | DE et corps enseignant |
| | Œuvrer auprès ou avec les partenaires concernés pour trouver des solutions au manque d'institutions spécialisées dans la région biennoise, en particulier la création de structures de prise en charge d'urgence | Temps de travail | DEC et FCS |

# 6. Attractivité professionnelle : les membres du corps enseignant ont des conditions de travail attrayantes

**Situation initiale**

Les conditions de travail sont déterminantes pour la qualité de l'enseignement et la motivation du corps enseignant. Elles constituent aussi une réponse concrète à la problématique de la pénurie actuelle d'enseignantes et enseignants.

Tendanciellement, la Ville de Bienne connait une augmentation constante du nombre de ses élèves. Malgré ce contexte très dynamique, les effectifs de classe sont maintenus dans des moyennes certes élevées mais acceptables et correspondant aux normes du Canton. À Bienne, un certain nombre de facteurs liés au contexte socio-économique compliquent toutefois l'enseignement.

La Direction cantonale de l'instruction publique définit les pourcentages de postes à disposition du corps enseignant essentiellement en fonction du nombre de classes autorisées.

Les postes de direction sont les clefs de voûte du système scolaire. Une attention particulière est portée sur les renouvèlements généralement liés à des départs à la retraite. Ces dernières années, plusieurs postes de directions (y compris de co-direction et vice-direction) ont été repourvus. Cela a été fait dans le cadre d'une réflexion sur les modèles de gestion des entités scolaires primaires.

Le travail social en milieu scolaire bénéficie d'un bon ancrage au cycle secondaire. Il a été introduit au niveau de l'école enfantine et du cycle primaire.

Les infrastructures et les services, énoncés dans l'axe 3 de la stratégie, en particulier les locaux scolaires et l'équipement informatique, font aussi partie des conditions de travail.

**Défis – évolutions**

Maintenir la taille des classes dans des moyennes certes élevées mais acceptables et correspondant aux normes du Canton est un enjeu important compte tenu des facteurs de charge élevés. Avec des classes trop grandes, l'égalité des chances est péjorée et les familles proches de la formation (souvent aussi les plus à l'aise financièrement) risquent de quitter la ville. Un risque identique existe pour le corps enseignant dans le contexte actuel de pénurie.

Les directions d'école ont besoin d'une marge de manœuvre suffisante pour organiser l'école en fonction des besoins des élèves et pour utiliser au mieux les compétences du corps enseignant.

Le travail social en milieu scolaire dispose d'une bonne base qu'il faudra, au besoin, ajuster en fonction de la variation des effectifs d'élèves et des situations problématiques.

L'attractivité de l'enseignement à Bienne passe aussi par la réalisation de tous les objectifs indiqués dans les autres axes de la stratégie de la formation (par exemple en matière d'infrastructure ou de communication avec les parents). Dans d'autres registres, la Ville de Bienne offre des prestations scolaires intéressantes, comme par exemple une offre culturelle scolaire développée ou le sport scolaire facultatif. L'expérience biennoise montre que la possibilité de développer des projets novateurs (par exemple les cycles élémentaires, la pédagogie par projet, la culture à l'école, etc.) a également un impact très positif sur les conditions de travail, la motivation et la nomination des enseignantes et enseignants.

## Mesures

| Objectifs | Mesures | Moyens | Compétences |
|---|---|---|---|
| **Le corps enseignant travaille dans des conditions appropriées.** | Assurer une taille moyenne de classe adaptée aux exigences de la situation | Part des coûts salariaux du corps enseignant | FCS et Conseil de ville avec INC |
| | Obtenir du Canton la reconnaissance de la situation spécifique de Bienne et la mise à disposition de moyens financiers supplémentaires correspondants | Temps de travail pour les bases et les négociations | FCS, DEC et DE |
| | Soutenir le corps enseignant par des ressources supplémentaires appropriées (assistants et assistantes de classes) | Coûts salariaux | INC, FCS, DEC et DE |
| | Revoir la planification et l'engagement de l'enseignement spécialisé pour assurer une certaine sécurité de l'emploi | Temps de travail pour la réflexion | DEC et DE |
| **Le corps enseignant travaille le plus efficacement possible.** | Utiliser la marge de manœuvre pour l'organisation des écoles par les directions d'écoles, processus de développement continuel | Temps de travail pour des ateliers | DEC et DE |
| **Le corps enseignant est assisté activement par le travail social en milieu scolaire.** | Maintenir une offre correspondant aux effectifs des élèves | Coûts salariaux (10 % à charge du Canton) | FCS, Conseil municipal, Conseil de ville |

# 7. Reconnaissance : l'engagement des enseignantes et enseignants est valorisé

**Situation initiale**
Les écoles biennoises réalisent un excellent travail dans un environnement exigeant. Le corps enseignant travaille avec engagement et professionnalisme. Le métier d'enseignant ne jouit pas d'une aura à la hauteur de cette réalité. L'opinion publique perçoit de l'école une image souvent entachée d'aspects négatifs qui ne valorise pas toujours au mieux le corps enseignant.

Le métier d'enseignant offre peu de possibilités de développement professionnel et financier. Surcharge et manque de valorisation contribuent à augmenter le risque d'épuisement. Ce phénomène général a été accentué par la pandémie de COVID-19. La crise a mis sous tension tout le système scolaire, en particulier le corps enseignant qui s'est retrouvé malgré lui en première ligne.

Dans une société en rapide mutation, l'école est elle aussi exposée à de nombreuses évolutions, qui sont souvent vécues par le corps enseignant comme des contraintes extérieures. L'intégration du corps enseignant au processus évolutif de l'école doit encore être intensifié. L'expérience positive effectuée au sein de certains projets, par exemple l'allemand langue seconde (DaZ), montre que les échanges et les partages de bonnes pratiques à l'échelle de la Ville sont très utiles.

**Défis – évolutions**
L'opinion publique et les parents en particulier sont positifs vis-à-vis de l'école et du corps enseignant. En mettant souvent l'accent sur les aspects négatifs, les médias entravent l'évolution positive de l'image de l'école. Il convient donc de communiquer au public les prestations effectives de l'école.

Il y a lieu de permettre aux membres du corps enseignant de se développer et de se profiler, afin qu'ils puissent progresser professionnellement en fonction de leurs capacités. Les projets pédagogiques novateurs sont encouragés, mis en valeur et priorisés en vue de leur mise en œuvre.

Dans le cadre d'une organisation agile favorisant l'innovation, les enseignantes et enseignants doivent pouvoir s'impliquer davantage dans le processus évolutif de l'école. La collaboration, l'information fiable et réciproque et la prise en compte des attentes de tous les acteurs participent au succès et à l'évolution positive des écoles biennoises.

## Mesures

| Objectifs | Mesures | Moyens | Compétences |
|---|---|---|---|
| **L'engagement et la qualité du travail des enseignantes et enseignants sont reconnus.** | Communiquer les prestations de l'école par les médias et par les canaux internes | Temps de travail pour communication et RP | Conseil municipal, FCS, DEC, DE |
| | Prévoir des signes de reconnaissance publique pour l'école et le corps enseignant | Moyens pour manifestations et signes | FCS, DEC |
| **Les enseignantes et enseignants sont soutenus dans leur développement professionnel.** | Encourager et exiger la formation continue des enseignantes et enseignants en interne et/ou en collaboration avec des centres de formation externes | Temps de travail et moyens pour développement | DE, DEC |
| | Étendre les offres de soutien pour les enseignantes et enseignants | Moyens pour offres de soutien | FCS, DEC |
| **Les enseignantes et enseignants participent activement à l'évolution de l'école.** | Intégrer les membres du corps enseignant à l'évolution des écoles biennoises | Temps de travail et moyens pour plateformes | FCS, DEC |
| | Initier et/ou renforcer les échanges réguliers entre corps enseignant, directions d'écoles, DEC et FCS | Temps de travail et moyens pour plateformes | FCS, DEC |

# Axe III

# Axe III : Infrastructures et services

Les locaux et les services mis à disposition doivent correspondre aux besoins de l'école d'aujourd'hui.


**8. Défi numérique** **30**
Les écoles développent l'organisation et l'enseignement numériques.

**9. Communication** **32**
Les acteurs et les partenaires de l'école communiquent efficacement.

**10. Espaces** **34**
Les locaux scolaires sont en nombre suffisant et correctement équipés.

**11. Administration** **36**
L'administration des écoles travaille de manière efficace et adaptée aux besoins.

# 8. Défi numérique : les écoles développent l'organisation et l'enseignement numériques

**Situation initiale**

Les nouveaux moyens didactiques font de plus en plus appel à l'informatique. Dans les classes hétérogènes, l'informatique constitue un immense potentiel pour le soutien des élèves.

La réalisation du projet d'informatique scolaire DiAna a permis une avancée considérable dans le domaine du numérique, en particulier au niveau de l'infrastructure. Depuis novembre 2021, les enseignantes et les enseignants ainsi que les élèves biennois des cycles 2 et 3 disposent d'une place de travail informatisée. Une infrastructure technique centralisée, sécurisée et fiable est mise à leur disposition. Les enseignantes et enseignants sont déchargés des tâches purement techniques et les élèves commencent à utiliser cette infrastructure moderne dans des situations d'apprentissage les plus diverses.

**Défis – évolutions**

Désormais, l'équipement informatique dans les écoles est uniforme et correspond aux exigences tant qualitatives que quantitatives des plans d'études. L'infrastructure étant à disposition, il s'agit maintenant de soutenir et de développer son utilisation. Dans un premier temps, il s'agit d'assurer le passage de l'organisation de projet DiAna à une organisation d'exploitation régulière.

L'infrastructure numérique existante permet notamment de faire progresser la digitalisation de l'école et de travailler sur deux niveaux : le développement de l'organisation scolaire et le développement pédagogique. Au niveau organisationnel, les compétences de base doivent être garanties et un système uniforme de gestion pragmatique et utile doit être développé, en lien avec les priorités 9 (communication des écoles) et 11 (administration).

S'agissant du développement pédagogique, les membres du corps enseignant ont besoin d'un appui pour pouvoir travailler avec les nouveaux moyens informatiques. Les compétences doivent être renforcées afin de développer l'enseignement numérique.

## Mesures

| Objectifs | Mesures | Moyens | Compétences |
|---|---|---|---|
| **Les écoles disposent d'une infrastructure de qualité.** | Entretenir et mettre régulièrement à jour l'infrastructure de l'informatique scolaire, y compris le support | Ressources et postes pour l'entretien et développement continu | CM, FCS, DFI, DEC et IuL |
| **Les écoles bénéficient d'un appui dans le domaine de l'informatique et des nouveaux médias.** | Assurer à l'informatique scolaire le passage de l'organisation de projet (DiAna) à une organisation d'exploitation | Ressources, en particulier création de postes | CM, FCS, DEC et IUL. |
| **Les écoles sont soutenues dans le développement numérique de leur organisation.** | Coordonner, soutenir et activer le développement organisationnel numérique des écoles | Temps de travail | DEC et DE |
| **Les écoles sont soutenues dans le cadre de la transformation numérique de l'enseignement.** | Coordonner, soutenir et activer le développement pédagogique numérique | Temps de travail | DEC |
| | Développer et promouvoir des compétences basiques et spécifiques chez les enseignantes et enseignants de la Ville: formation au système biennois, sécurité, processus d'amélioration continue (échange et best practice); formation continue dans les hautes écoles (HEP et PH) | Temps de travail et poste<br>Moyens pour formation continue et indemnités | DEC avec DE et SMI |
| | Proposer des offres de soutien externes à l'école | Temps de travail, moyens | DEC |

# 9. Communication : les acteurs et les partenaires de l'école communiquent efficacement

**Situation initiale**
La transmission des informations et la communication sont au cœur de l'école et de l'enseignement. La formation des enseignantes et enseignants vise essentiellement à leur donner les moyens (outils, méthodes) pour construire, avec leurs élèves, une relation qui leur permettra de transmettre et de développer un ensemble de connaissances et de compétences.

L'école ne s'arrête pas à la relation bilatérale entre enseignante ou enseignant et élève. Elle représente un réseau complexe d'acteurs qui entourent les élèves (les parents, le corps enseignant, la direction d'école, l'enseignement spécialisé, les structures de soutien et de conseil, le travail social scolaire, les EJC et leur personnel, les autorités scolaires cantonales et municipales, etc.). Dans ce contexte de collaborations multiples, une communication de qualité est indispensable, à tous les niveaux et entre tous les partenaires, en fonction des besoins et des rôles de chacun.

La priorité 4 (Les parents sont encouragés dans leur rôle de partenaires des écoles) souligne l'importante de la relation école – parents. Celle-ci doit être choyée et développée, notamment en améliorant la communication. La priorité 9 complète en ce sens cette thématique tout en abordant la question de la communication dans une perspective plus large, celle d'un réseau complexe.

**Défis – évolutions**
Depuis plusieurs années, le réseau scolaire tend à se complexifier et le nombre de ses acteurs à augmenter. Les moyens technologiques évoluent rapidement ; ils font souvent partie des solutions mais font aussi naître des attentes voire de nouveaux problèmes.

Sur la base d'un concept de communication des écoles à élaborer et mettre en œuvre, les écoles disposent de conditions-cadres, d'outils et de conseils pour développer et consolider leur communication. La communication avec les parents se situe au centre des réflexions, mais d'autres enjeux, en lien avec les priorités 8 (défi numérique) et 11 (administration) doivent y être intégrés : gestion des documents, sécurité des données, réseaux sociaux, communication publique, communication de crise, etc.

## Mesures

| Objectifs | Mesures | Moyens | Compétences |
|---|---|---|---|
| **Les écoles disposent pour leur travail quotidien d'un cadre et de moyens techniques de communication appropriés et efficaces.** | Élaborer et mettre en œuvre un concept de communication dans les écoles couvrant les différents aspects de cette thématique | Ressources pour la rédaction du concept et sa mise en œuvre | DEC |
| | Identifier les différents niveaux de communication des écoles; définir et créer pour chacun d'eux les canaux appropriés (site internet, applications, autres formes de communication) | À définir dans le cadre du concept | DEC |
| | Poursuivre le déploiement des sites internet des écoles sur la logique du site de la Ville de Bienne | Ressources internes | DEC |
| | Identifier les besoins des écoles en matière de gestion des réseaux sociaux dans le domaine scolaire | Dans le cadre du concept | DEC |

# 10. Espaces :
## les locaux scolaires sont en nombre suffisant et correctement équipés

**Situation initiale**
De nombreux projets de rénovation ou construction de locaux ont été réalisés au cours des quatre dernières années (école Dufour, école du Geyisried, EJC et salle de gymnastique de la Plänke, piscine du Sahligut). D'autres sont en cours d'étude (Champagne et Platanes) ou sont planifiés (Tilleul, achat de l'école de la rue des Alpes). Malgré ces travaux, les locaux à disposition ne suffisent pas et les efforts doivent continuer. Après une phase de stabilisation liée à la crise sanitaire, l'augmentation du nombre d'élèves reprend. À cela s'ajoute la nécessité de poursuivre l'assainissement du patrimoine bâti.

En outre, certains locaux disponibles sont exigus et compliquent les formes d'enseignement moderne (cycle élémentaire ou modèle de Coire). Les locaux destinés à l'enseignement particulier (gymnastique, AC&M, cuisine) font défaut.

La planification des locaux scolaires ne peut être élaborée avec efficacité et en fonction des besoins que dans une perspective à long terme et en étroite collaboration avec les directions municipales et les départements concernés. Ces prochaines années, des investissements conséquents devront encore être consentis pour relever les défis importants que posent l'augmentation des effectifs, l'adaptation des locaux à l'enseignement moderne et la rénovation des bâtiments pour lesquels un assainissement est nécessaire.

Des discussions approfondies doivent être aussi menées avec le Canton et la Direction de l'instruction publique, afin de développer une vision commune des sites de formation à Bienne.

**Défis – évolutions**
Les besoins de l'école changent en permanence, tandis que les bâtiments sont généralement construits pour plusieurs décennies. La planification des locaux scolaires ne doit pas entraver les développements futurs de l'école. Les bâtiments scolaires doivent satisfaire aux exigences actuelles tout en étant conçus de manière évolutive. De même, la mise en œuvre doit tenir compte du cadre de la planification des investissements et du plan financier de la Ville.

Plus globalement, les besoins en infrastructures scolaires sont directement liés au développement démographique. Ils résultent de la planification urbaine. Cette dernière intègre, dès le début du processus, la dimension scolaire et les besoins futurs en infrastructures.

## Mesures

| Objectifs | Mesures | Moyens | Compétences |
|---|---|---|---|
| **Une place est assurée à court terme pour chaque élève en respectant les plans d'études.** | Rechercher proactivement des solutions immobilières intéressantes et utiles | Moyens pour les investissements nécessaires | Immeubles, Constructions, DEC |
| **La planification des locaux scolaires s'opère à long terme et repose sur des bases solides.** | Analyser en détail (projection) les besoins sur la base du développement démographique | Coûts du projet (analyse) | DEC, Constructions, Urbanisme, Immeubles |
| | Intégrer dans la planification urbaine les besoins scolaires futurs | Temps de travail | Urbanisme |
| | Anticiper les conséquences de la planification urbaine sur les besoins scolaires | Temps de travail | Urbanisme |
| | Tenir compte des besoins scolaires dans la planification des investissements à long terme | Moyens pour les investissements nécessaires | Conseil municipal, Conseil de ville |
| | Clarifier les responsabilités et les procédures afin d'améliorer la coordination entre les différents départements | Temps de travail | DEC, Constructions, Urbanisme, Immeubles |
| **Les locaux scolaires satisfont aux exigences de qualité pour un enseignement moderne.** | Définir les standards des locaux pour établir le degré d'équipement et à titre d'instrument de planification pour des projets de construction et de rénovation | Coûts du projet | DEC et Constructions |
| | Mettre à disposition des locaux flexibles en tant qu'« espaces modulables » | Mise en œuvre des ressources disponibles | Constructions avec DEC et DE |
| | Mettre à disposition des écoles et des EJC les locaux spéciaux nécessaires pour l'enseignement de certaines leçons (AC&M, cuisines, salles de gymnastique) ou pour les cycles élémentaires | Investissements | Immeubles, Constructions, DEC |
| | Adapter les locaux des EJC à la croissance du nombre d'élèves | Investissements | Immeubles, Constructions, DEC |
| **La ville est accueillante pour les enfants.** | Aménager les espaces extérieurs des écoles (cours de récréation) de manière à ce qu'ils soient adaptés aux besoins des enfants en fonction de leur âge | Investissements | Immeubles, Constructions, DEC |

# 11. Administration :
## l'administration des écoles travaille de manière efficace et adaptée aux besoins

**Situation initiale**
Les processus administratifs ne sont que partiellement standardisés, même si des progrès ont déjà été réalisés. Actuellement, le secrétariat central et les secrétariats décentralisés des écoles collaborent essentiellement par le biais des directions d'école. De plus, d'innombrables formulaires et processus se sont développés avec le temps, complexifiant leur utilisation. Manque de fiabilité et surcharge administrative sont les corollaires de cette situation. Des progrès ont toutefois déjà été réalisés dans le cadre du projet de développement de l'administration scolaire en cours. On notera à ce sujet une amélioration significative de la qualité des données, une automatisation de certains processus, le passage à Scolaris V ainsi que l'élargissement de la base de données. Les logiciels de gestion de l'administration des écoles ont été élargis aux directions d'école et aux secrétariats décentralisés.

La connexion progressive des écoles au réseau informatique de la Ville est réalisée et pose les bases techniques qui facilitent désormais les processus administratifs. Les logiciels servant à la gestion administrative des écoles sont continuellement mis à niveau.

.

**Défis – évolutions**
Les enseignantes et enseignants consacrent la majeure partie de leur temps au travail pédagogique et, dans la mesure du possible, sont déchargés des tâches administratives. Les tâches restantes peuvent être effectuées simplement et rapidement.

Les logiciels de gestion de l'administration des écoles permettent de couvrir toute la gestion d'une école jusqu'au niveau de chaque membre du corps enseignant.

En lien avec les priorités 9 et 10, la gestion des écoles est simplifiée et uniformisée, afin de garantir des processus fiables, simples et efficaces. Il faut éviter systématiquement tout doublon. Il existe un potentiel d'amélioration important dans l'automatisation et la digitalisation de l'administration scolaire.

## Mesures

| Objectifs | Mesures | Moyens | Compétences |
|---|---|---|---|
| **L'administration des écoles est accessible et disponible et fonctionne de manière efficace et adaptée aux besoins.** | Vérifier et clarifier les rôles du corps enseignant, des directions d'écoles, des secrétariats et du DEC dans la gestion des écoles | Poursuite du projet administration scolaire | DEC avec DE |
| | Définir et garantir la disponibilité ainsi que les tâches des responsables chez DEC et dans les écoles | Adaptation des ressources | DEC avec DE et secrétariats |
| | Poursuivre la vérification, la simplification et l'automatisation des processus administratifs | Poursuite du projet administration scolaire | DEC avec DE |
| | Vérifier les fonctionnalités et le développement des applications dédiées à la gestion des élèves (2024) | Mettre en place un projet consécutif | DEC avec DE, IuL |
| **Les processus administratifs et les formulaires sont uniformisés.** | Poursuivre l'organisation de l'administration des écoles en fonction des besoins du corps enseignant | Poursuite du projet administration scolaire | DEC avec DE et enseignants |
| **Les enseignantes et enseignants sont soutenus par l'administration des écoles.** | Poursuivre le développement des instruments administratifs permettant aux enseignantes et enseignants de travailler efficacement | Poursuite du projet administration scolaire | DEC avec DE et enseignants |

Direction de la formation, de la culture
et du sport

Rue Centrale 60
2501 Bienne
032 326 14 10
info.fcs@biel-bienne.ch
www.biel-bienne.ch

Bienne, février 2023

Photos: Yves Bachmann

# Liste des abréviations

| FR | DE | Signification |
|---|---|---|
| AC&M | TTG-BG | Activités créatrices et manuelles |
| APEA | KESB | Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte |
| CAF | RFB | Conseil des affaires francophones |
| – | DaZ | Deutsch als Fremdsprache (allemand langue seconde) |
| DE | SL | Direction d'école |
| DEC | AS | Département des écoles |
| DFI | FID | Direction des finances |
| DiAna | DiAna | Projet d'informatique scolaire |
| EE | KG | École enfantine |
| EJC | TS | Écoles à journée continue |
| FCS | BKS | Direction de la formation, de la culture et du sport |
| FiBi | FiBi | Filière Bilingue |
| FiBiS | FiBiS | Filière Bilingue Secondaire I |
| G&Q | G&Q | Département Génération & Quartiers |
| INC | BKD | Direction cantonale de l'instruction publique |
| INT | INT | Service de l'intégration |
| IuL | IuL | Département informatique et logistique |
| LEO | VSG | Loi sur l'école obligatoire |
| – | LP21 | Lehrplan 21 |
| MAI | PRÄ | Mairie |
| OP | BIZ | Centre d'orientation professionnelle |
| PAE | EKS | Département de la protection de l'adulte et de l'enfant |
| PER | – | Plan d'études romand |
| RDCo | SGR | Recueil systématique communal |
| REVOS | REVOS | Révision de la loi cantonale sur l'école obligatoire entrée en vigueur en 2022 |
| RSB | BSG | Recueil systématique des lois bernoises |
| RSco | SchR | Règlement scolaire |
| SEREP | – | Service de ressources pédagogiques |
| SMI | SMI | Spécialiste médias et informatique |
| SPE | EB | Service psychologique pour enfants et adolescents |
| TEE | BEU | Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement |
| TSS | SSA | Travail social scolaire |
| Win3 | Win3 | Win3 – 3 générations à l'école, projet d'intégration des seniors dans les classes |
| – | ZfP | Zentrum für Pädagogik |

PERSPECTIVE
**VIELSEITIG**

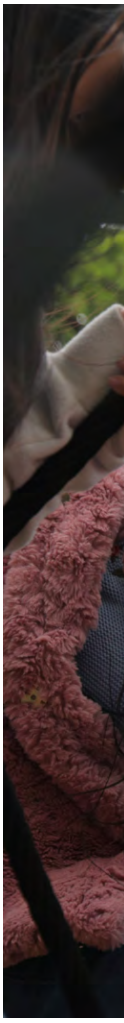

**INSPIRATION**
VISIONNAIRE